

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 1^{er} DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 07 décembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 1^{er} DECEMBRE 2023
--

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Madame Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Mesdames Claire TANGY, Pascale DUVAL, Monsieur Mathias LEFRANC, Mesdames Elisabeth GREGOIRE, Catherine de la HOUGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoît RAULT.
Mme Micheline CAVE qui donne procuration à M. Denis MARTIN.
Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à M. Serge JARDIN.
M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
Mme Lydie LEBLOND

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Monsieur Emmanuel LECONTE.

Monsieur Serge JARDIN a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 07
Votants : 23

DEL07122023/132

APPLICATION D’UN FORFAIT CHAUFFAGE. ASSOCIATION ABELIA.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'établir un forfait annuel à l'association ABELIA, qui effectue des cours de yoga et de gymnastique à la salle des oyats chaque mardi matin.

Jusqu'à présent cette association versait un montant de 10 euros par adhérent par an pour utilisation du chauffage de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide,

- D'appliquer un forfait annuel d'un montant de 120 € à cette association,
- D'établir une convention d'utilisation de la salle communale des Oyats au profit de l'association « ABELIA » pour la période de septembre à fin juin,
- Charge Madame le Maire de titrer la recette correspondante.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Serge JARDIN

